



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 17 mars 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-mer, dûment convoqués le 11 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Denis LEPORTIER, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

**Présents** : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Madame DELAVILLE, Monsieur RETROU, Madame POIRIER, Madame GOHORY, Madame PINEAU, Madame VINATIER, Monsieur BRIAS, Monsieur LAVERT, Monsieur BOUET, Monsieur BENOIST, Monsieur LOUSSOT, Madame FLEURY, Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEDUC

**Absents excusés** : Monsieur LAMBERT a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER  
Madame LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame DELAVILLE

**Secrétaire de Séance** : Madame DELAVILLE

**16-17 Avis sur le projet Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

Par délibération en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a :

- Approuvé la transformation de la Z.P.P.A.U.P. de la commune de Bernières-sur-mer en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,
- Arrêté les modalités de la concertation préalable,
- Fixé la composition de la commission locale de l'A.V.A.P. (modifiée par une délibération en date du 11 septembre 2014).

La mission de l'étude de l'A.V.A.P. a été confiée à Madame Perrine LECLERC, architecte du patrimoine de l'agence 1090.

Considérant que la commission locale de l'A.V.A.P. s'est réunie à six reprises, après la première réunion d'installation, et lors de la dernière réunion en date du 9 février 2016 a arrêté, avant le lancement de la phase de concertation avec le public, les documents de l'A.V.A.P., à savoir : le rapport de présentation, le règlement, le plan de zonage et de protection.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission locale de l'A.V.A.P.,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la concertation préalable menée auprès du public du 22 février 2016 au 10 mars 2016,

**ARRETE** le projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur le territoire de la commune de Bernières-sur-mer,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le préfet du Calvados pour la saisine de la commission régionale du patrimoine et des sites, et à solliciter l'avis des personnes publiques mentionnées à l'article L.123-16 du code de l'environnement,

**AUTORISE**, après avoir recueilli les avis susmentionnés, l'organisation et l'ouverture d'une enquête publique dans les conditions et formes prévues par le code de l'environnement et notamment autorise Monsieur le Maire à solliciter le président du Tribunal administratif de Caen pour la désignation d'un commissaire enquêteur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité plus les pouvoirs.

BERNIERES-SUR-MER, le 21 mars 2016

Le Maire



  
Denis LEPORTIER